



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 21.03.2024

Numéro de publication: HR02-1005991930

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Sinhaps Trading Sàrl, Genève, nouveau GM ARTIFICATION Sàrl

GM ARTIFICATION Sàrl
c/o Giannacqua SA
Avenue du Mail 30
1205 Genève

Jusqu'ici
Sinhaps Trading Sàrl

Sinhaps Trading Sàrl, à Genève, CHE-420.789.918 (FOSC du 14.11.2023, p. 0/1005884756). Nouvelle raison sociale: GM ARTIFICATION Sàrl. Nouveau but: en Suisse et à l'étranger, l'offre de tous conseils, services et prestations, de même que l'exercice de toutes activités dans les domaines des crypto-monnaies, la blockchain, l'intelligence artificielle et la réalité augmentée, notamment: le développement, la production et la commercialisation de produits ou services innovants à haute valeur technologique, et plus spécifiquement le développement de logiciels avec technologie blockchain ainsi que le développement de logiciels de validation de blocs blockchain; l'étude, le développement, la mise en œuvre, la personnalisation, la création, la gestion et la revente de tous logiciels, services Web et applications; la formation, le marketing et la communication d'entreprise dans ces domaines, ainsi que le conseil pour l'accès aux financements communautaires, nationaux et régionaux. La société peut effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE), en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société peut également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés. Communication aux associés: par écrit (courrier, fax, email ou autre moyen de communication électronique). Nouveaux statuts du 11.03.2024. Rahalevich Tatsiana est maintenant originaire d'Italie.

Registre journalier no 5592 du 18.03.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 221, Date: 14.11.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève